FRC 4 31306

CORPS LÉGISLATIF.

COMMISSION DU CONSEIL DES ANCIENS.

Case FRC 25129

RAPPORT

FAIT

PAR SEDILLEZ,

Sur la résolution du 12 frimaire an 8, relative au mètre et au kilogramme.

Séance du 15 Frimaire an 8.

Citoyens collègues,

La résolution qui vous est présentée a deux objets; le premier, de déterminer définitivement le mètre et le kilogramme; le second, de faire frapper une médaille pour transmettre à la postérité l'époque et les moyens de cette belle opération.

Votre Commission me charge de vous faire part des observations qu'elle a faites sur la résolution.

THE NEWBERRY LIBRARY

Quelques-unes de ces observations vous paroîtront peut-être sévères ou minutieuses ; elle en a elle-même cette idée : il semble qu'elle ait été entraînée par l'influence du sujet vers une exactitude en quelque sorte mathématique ; d'ailleurs il est question de parler à la postérité par un monument républicain.

Votre commission auroit desiré que le préambule de la résolution, et sur-tout les motifs d'urgence, eussent été rédigés avec plus de précision et d'exactitude. Elle croit y avoir remarqué quelques dissonances ; il suffira de vous en donner lecture pour vous mettre à même d'en juger : elle vous propose néanmoins d'approuver l'urgence par les motifs exprimés dans la déclaration.

« La Commission du Conseil des Cinq-Cents, créée par la loi du 19 brumaire an 8, délibérant sur la proposition formelle de la Commission consulaire exécutive, contenue dans son message du 4 de ce mois, d'adopter définitivement le mètre et le kilogramme présentés au Corps législatif par l'Institut national, et de frapper une médaille qui transmette à la postérité l'opération qui lui sert de base ;

» Considérant qu'on ne peut trop s'empresser de faire disparoître d'une opération aussi vaste, aussi utile, et présentée par la nation française à la vérification de tous les peuples, toute erreur qui peut lui ôter la moindre partie de son mérite, quelqu'insensible quelle puisse être dans l'usage ordinaire ;

» Considérant qu'il est également instant de constater par un signe durable l'époque précise où elle a été terminée, ainsi que les moyens qui y ont été employés, afin d'en perpétuer à jamais le souvenir ;

» Considérant enfin que c'est un devoir pour les représentans du peuple de détruire promptement les

doutes que les ennemis de la révolution se plaisent à répandre sur le maintien des institutions républicaines,

» Déclare qu'il y a urgence. »

L'article premier de la résolution a paru bon et bien rédigé; il déclare que le mètre et le kilogramme en platine, déposés au Corps législatif par l'Institut national, sont les étalons définitifs des mesures de longueur et de poids dans toute la République : il eût peut-être fallu ajouter que le mètre est aussi le principe des mesures de capacité.

MÉDAILLE.

En consacrant par une loi les bases invariables du nouveau système métrique, c'étoit une belle idée que celle de frapper une médaille qui pût transmettre à la postérité le principe de ce nouveau système, et l'époque de son adoption en France.

C'est ce qu'ordonne l'article II de la résolution, que votre commission trouveroit bien rédigé, si l'on en supprimoit ces mots : *à la diligence des Consuls de la République*, qui sentent le barreau, et qui sont d'ailleurs inutiles.

L'article III porte : *Le côté principal de la médaille représentera la République française sous la figure d'une femme debout, offrant de la main droite un mètre, et de la gauche un kilogramme.*

La République française sous la figure d'une femme debout ! Il semble qu'une médaille est faite pour parler aux yeux ; que son langage doit être intelligible aux hommes de tous les temps et de tous les pays. Or, quel est l'homme, quelque intelligence qu'on lui

suppose, qui, dans une femme debout, reconnoîtra la République française ? Je sais que les Anciens aimoient les emblêmes ; qu'ils aimoient à y employer les figures humaines : mais ces figures avoient chez eux des caractères distinctifs qui leur étoient parfaitement connus. En adoptant leur goût pour les médailles, nous avons aussi adopté leurs figures emblématiques. On représentoit autrefois la France sous la figure d'une femme portant sur la tête une couronne fermée, et tenant à la main un sceptre semblable à celui des rois de France : elle étoit revêtue d'un long manteau semé de fleurs de lis. Personne ne pouvoit s'y méprendre. Jusqu'ici nous n'avons pas encore de figure caractéristique de notre République : celles qu'on a employées jusqu'à présent sont plutôt des figures de la Liberté que des figures particulières à la République française.

Je dirai même, en passant, que le faisceau que l'on place à côté des prétendus emblêmes de notre République, me paroît un attribut fort peu convenable. On portoit les faisceaux devant les consuls romains. Ces faisceaux étoient composés d'une hache d'armes, emblême de la puissance, du droit de vie et de mort. Les bâtons qui entouroient la hache étoient les verges destinées à punir les esclaves. Comment adopterions-nous donc cet emblême, nous qui bientôt, je l'espère, n'aurons plus personne à punir de mort, mais sur-tout point d'esclaves à fustiger (1) ?

Il faut espérer que, quand on voudra enfin caracté-

---

(1) Je sais que depuis on a appliqué l'emblême des faisceaux à l'union des départemens dans notre République une et indivisible ; mais cette application toute récente n'effacera pas de sitôt des idées consacrées par l'antiquité.

riser la France républicaine dans le style emblématique, on n'oubliera pas la figure du coq, symbole des anciens Gaulois, symbole de la valeur et de l'amour, emblême de la surveillance républicaine.

Je le répète, dans la médaille dont il s'agit, une femme debout ne sera rien autre chose qu'une femme debout, et point du tout la République française (1); on sera même obligé de lui ôter la pique, que nous sommes accoutumés à voir dans la main de nos figures républicaines, et celle-ci sera tout-à-fait méconnoissable avec les nouveaux attributs qu'on propose de lui donner. Ces attributs seront un mètre dans la main droite, un kilogramme dans la main gauche.

Je veux croire que le mètre, qui aura à-peu-près les deux tiers de la hauteur de la figure, pourra être assez bien exprimé pour être reconnu pour ce qu'il est; mais le kilogramme, dans la main d'une petite figure, ne sera guère qu'un point imperceptible.

L'inscription sera : *A tous les temps et à tous les peuples.* Cette inscription nous a paru belle et bien exprimée, en supprimant seulement la conjonctive *et.*

La figure de la République sera posée sur une plinthe

(1) On a dit, dans la Décade philosophique, qu'il étoit déja convenu qu'une tête de femme étoit l'emblême de la République : c'est donc, ajoute-t-on, une difficulté un peu minutieuse que les Anciens se sont faite. Le mieux est l'ennemi du bien.

Quoique les Anciens dussent aimer les proverbes, je ne sais s'ils voudront bien prendre celui-ci pour une preuve. Le mieux est l'ennemi du bien, s'applique à ceux qui, pour un mieux chimérique et impossible, voudroient abandonner un bien réel et actuel; mais doit-on l'appliquer à ceux qui proposent seulement de faire moins mal, ou de faire bien? si cela étoit, cette prétendue sagesse des nations seroit le rempart inexpugnable de la barbarie, et l'on diroit avec plus de vérité : le mal est l'ennemi du bien.

de cinq centimètres de longueur, sur laquelle on lira : CINQ CENTIMETRES ; *elle sera divisée en cinq parties, et chaque partie en dix millimètres.*

Cette idée nous a paru excellente, puisqu'elle donne un type vrai du système métrique. N'auroit-on pas pu donner une idée approchante de quelque portion du kilogramme ?

La figure du mètre présenté par la République sera divisée en dix parties.

Ici se présente une observation importante : la plinthe dont nous avons approuvé l'idée présentera au vrai cinq centimètres, et le mètre n'aura qu'une valeur relative, et sera vraisemblablement plus court que la figure des cinq centimètres. Dans un ouvrage destiné à donner des idées exactes, est-il convenable de réunir le mensonge et la vérité, des quantités vraies et des quantités relatives ?

Oserois-je hasarder une idée ? Cette figure insignifiante d'une femme debout, qui ne dit rien aux yeux ni à l'esprit, ne pourroit-elle pas être tout-à-fait remplacée par cette plinthe expressive et vraie ? Cette belle simplicité seroit-elle indigne du sujet ?

Voulez-vous y ajouter des accessoires ? Que ces accessoires rappellent que cette belle opération des savans s'est exécutée au milieu du bruit des armes et des discordes civiles ; cette singularité du génie français mérite bien aussi de passer à la postérité.

Le revers de la médaille ne nous a fourni que des objets d'approbation ; il ne nous offre que des caractères de vérité faciles à saisir par l'œil le moins attentif. Un compas, dont une pointe porte sur l'équateur et l'autre sur le pôle, annonce clairement qu'on mesure l'arc du méridien terrestre compris entre ces deux points. La constellation de la Petite Ourse, pla-

cée au-dessus, rappellera que c'est vers l'étoile polaire qu'ont été dirigées toutes les observations astronomiques relatives à cette mesure.

Les inscriptions de cette partie de la médaille sont analogues aux objets qu'on veut exprimer.

L'article IV rapporte la fixation provisoire du mètre déterminée par les lois antérieures. Peut-être cet article eût-il dû être le premier.

Malgré ces imperfections que votre Commission croit avoir apperçues dans la résolution, et qu'elle a dû vous soumettre, cette résolution lui a néanmoins paru si importante au fond, si utile, si honorable pour la Nation française, qu'elle se seroit fait un scrupule d'en différer l'adoption. Je suis chargé de vous proposer de l'approuver.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Frimaire an 8.